

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1836.

Projet d'adresse en réponse au discours du Trône ⁽¹⁾.

SIRE,

L'anniversaire que la Nation a célébré cette année, restera une date mémorable dans notre histoire; il a permis au pays de faire éclater les sentiments sympathiques de reconnaissance et de dévouement qu'il conserve à Votre Majesté, pour les bienfaits qui ont marqué ce règne de liberté, de prospérité et de paix. Le bonheur que ce témoignage national a fait éprouver au cœur du Roi, est une récompense pour nous et un nouveau gage de l'indissoluble alliance qui unit le peuple et la Dynastie.

Les Chambres ont été heureuses, en cette occasion, d'être les interprètes fidèles de la pensée et des vœux du pays, qui sait tout ce qui est dû, dans cette situation privilégiée, à la sagesse de Votre Majesté.

Ces manifestations ont donné à la monarchie et à nos libres institutions une force nouvelle qui ne pouvait manquer d'exercer une utile influence sur nos relations internationales.

Les privations et les sacrifices que nos populations ont si courageusement supportés, par suite du prix élevé des subsistances, seront allégés par le bienfait d'une récolte généralement abondante dont nous devons remercier la Providence. Cependant, le problème de l'alimentation publique continue à faire l'objet de nos vives préoccupations.

Sire, la Chambre des Représentants s'associe à l'intérêt que le Gouvernement de Votre Majesté porte au progrès de l'enseignement primaire et moyen. La prospérité de l'enseignement supérieur mérite un égal intérêt et doit reposer sur la confiance générale. La liberté relative du professeur a pour limite la liberté de conscience de l'élève et le respect loyal et constitutionnel pour la foi religieuse des familles, dont le Gouvernement n'est que le délégué responsable.

Le Gouvernement de Votre Majesté, en rappelant ces principes que nos institutions consacrent et dont il veut la ferme et sincère application, a prouvé sa

(1) Discours du Roi, n° 1.

La commission, présidée par M. DE LEHAYE, était composée de MM. DELFOSSE, DE THIEUX, OSY, T'KINT DE NAEYER, DUMORTIER et DECHAMPS, rapporteur.

sollicitude pour l'avenir des universités, sollicitude que partage la Chambre des Représentants.

L'éclat que jettent les arts et le développement des sciences et des lettres contribuent à conserver au pays la place honorable qu'il occupe parmi les nations européennes.

Tout ce qui peut aider aux progrès de l'agriculture et de l'industrie mérite l'examen de la Chambre, qui appréciera avec soin les projets de loi annoncés sur les cours d'eau et la propriété des modèles et dessins de fabrique.

Le Roi nous apprend que, dans son ensemble, la situation commerciale est satisfaisante. Pour maintenir et améliorer cette situation, il faut que la prudence et la modération continuent à présider à la révision de notre tarif de douanes.

La convention de commerce et de navigation, signée avec S. M. le roi de Grèce, et celles que les négociations entamées avec d'autres États pourront faire conclure, seront l'objet de la sérieuse attention de la Chambre.

L'augmentation de plusieurs branches du revenu public, l'un des signes de la prospérité générale, est un fait heureux dont le pays a le droit de se féliciter.

Le projet de loi sur le droit de patente et celui relatif à la révision cadastrale, seront examinés avec tout l'intérêt qui s'attache aux mesures de cette importance.

La pensée d'améliorer la position des employés inférieurs de l'État possède nos sympathies sincères. Nous avons l'espoir que cette amélioration, en permettant de simplifier les rouages administratifs, ne sera pas onéreuse pour le Trésor public.

La Chambre appréciera, avec toute l'attention qu'ils méritent, les projets de loi destinés à poursuivre la révision de notre législation criminelle, et les mesures propres à diminuer les charges communales pour l'entretien des réclus dans les dépôts de mendicité.

L'importance que le Gouvernement de Votre Majesté attache au projet de loi sur les établissements de bienfaisance est partagée par la Chambre. Il ne dépendra pas d'elle qu'une prompt solution ne soit donnée à cette délicate question.

La Chambre s'empresse de s'associer à la haute sollicitude du Roi pour la garde civique et pour l'armée, qui continuent, par leur dévouement et l'esprit qui les anime, à rester dignes de la confiance nationale.

La Chambre répondra à l'appel que fait Votre Majesté à son patriotisme, pour chercher à concilier, dans l'étude des moyens qui seront proposés, les intérêts de la défense du pays avec ceux de notre métropole commerciale.

Les grands travaux d'utilité publique qui se poursuivent et qui depuis longtemps ont reçu une active impulsion, ainsi que l'ouverture de nouvelles voies de communication, resserreront les liens qui unissent nos provinces et serviront puissamment au progrès industriel et commercial.

Sire, la Chambre des Représentants comprend le devoir qu'elle saura remplir, d'unir son zèle à celui du Gouvernement du Roi, pour donner aux travaux de cette session le caractère fécond que l'utilité générale et l'intérêt public exigent. Votre Gouvernement peut compter, Sire, sur notre concours loyal et actif, pour atteindre ce but commun de nos persévérants efforts.

Le Rapporteur,

DECHAMPS.

Le Président,

DE LEHAYE.